

Rapport de commission

Préavis n° 704

Objet :	Comptes de l'exercice 2025		
Date et heures de la séance :	2 juin 2026	Début : 19h30	Fin : 21h20
Lieu de la séance :	Hôtel de Ville		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Mathieu Panchaud		
Membres de la commission présents :	Mme Sylviann Ashdown, MM. Michel Maillefer, Hervé Cornaz, Chany Schmid, Anthony Amato, M. Antoine Pochon		
Membre(s) de la commission absent(s) :	-		
Représentant-e(s) de la Municipalité :	M. Antonio Vialatte, Syndic, Mme Dominique Léglise, boursière communale et M. Priyanthan Belk		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 juin 2026 pour examiner le préavis n° 704 portant sur les comptes de l'exercice 2025. Lors de notre séance, M. Vialatte, Syndic, et Mme Léglise, cheffe de service et boursière communale, étaient présents pour répondre à nos questions et apporter des précisions sur les différents chapitres.

La Commission tient à saluer, une nouvelle fois, la qualité du préavis qui apporte un très grand nombre de réponses et permet ainsi de préparer notre rencontre avec la Municipalité dans les meilleures conditions. Le rapport complémentaire établi par l'organe de révision a également été mis à disposition de la Commission.

Considérations générales

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent de revenus de CHF 9'622.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'398'700.-. La situation financière peut être considérée comme globalement favorable, tout en tenant compte du fait que ce résultat favorable repose en partie sur des éléments difficiles à anticiper et sur des opérations exceptionnelles liées aux travaux préparatoires du MCH2.

Observations de la commission

1. Résultat de l'exercice et situation financière

Les indicateurs structurels témoignent d'une gestion prudente : les charges de fonctionnement épurées sont en retrait de 4,1 % par rapport au budget, tandis que les revenus épurés sont conformes aux prévisions. Ces éléments, qui neutralisent les opérations exceptionnelles, constituent à ce titre les indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière courante de la Commune.

Ce résultat s'explique principalement par :

1. des recettes fiscales supérieures aux projections, d'environ CHF 500'000 ;
2. un retour de péréquation plus favorable qu'attendu de CHF 308'000 ;
3. des participations intercommunales (AIERG, RAdEGE) inférieures au budget, à hauteur de CHF 384'000 ;
4. des prélèvements sur fonds de réserve pour un total de CHF 2'252'940 hors budget.

Au vu de ces éléments, la Commission estime que les finances communales se présentent dans une situation globalement solide.

Elle relève toutefois que ce résultat doit être lu à la lumière des opérations de transition MCH2 qui en affectent la structure, comme développé au point suivant.

2. Transition vers MCH2 et incidences comptables

Dans le cadre de la préparation du MCH2 (entrée en vigueur en 2027), la Municipalité a procédé à l'assainissement progressif de plusieurs fonds de réserve. Des prélèvements pour un total de CHF 1'454'091 ont été effectués afin de financer des amortissements complémentaires accélérés, portant le total des amortissements à CHF 2'987'372 (+120% par rapport au budget). Ces opérations, essentiellement comptables et sans impact sur les liquidités, compliquent néanmoins la lecture des comptes 2025 et leur comparaison avec les exercices précédents.

3. Écarts budgétaires et enjeux de la planification financière

L'amélioration du résultat par rapport au budget provient principalement de postes structurellement difficiles à anticiper (recettes fiscales influencées par des effets de rattrapage et à des éléments conjoncturels, retour de péréquation dans le cadre de la première année d'application de la NPIV, participations intercommunales dépendant des budgets et comptes d'entités tiers).

Ces écarts varient sensiblement d'une année à l'autre et compliquent l'exercice de planification budgétaire.

Le même constat prévaut pour les investissements : les dépenses nettes s'établissent à CHF 1'144'916 pour des prévisions de CHF 5,1 millions. Ce décalage récurrent résulte de facteurs que la Municipalité ne maîtrise qu'en partie (délais liés aux procédures de mise à l'enquête, oppositions, validations cantonales et coordination des partenaires).

La Commission le relève comme élément de contexte, et non comme un reproche.

4. Situation des liquidités et de l'endettement

Les disponibilités de la Commune s'élèvent à CHF 242'023 au 31 décembre 2025, contre CHF 1'089'455 un an plus tôt, soit une baisse de CHF 847'432 (-78 %). Cette évolution tient principalement au transfert au Canton du fonds des abris de protection civile (CHF 767'900), opération non prévue au budget et résultant d'une obligation légale. Pour mémoire, ce fonds avait été constitué progressivement via les contributions de remplacement des propriétaires dispensés de construire un abri PC. Comme de nombreux fonds historiques, il faisait partie intégrante de la trésorerie générale et n'était pas logé sur un compte séparé, ce qui explique l'effet concret de son transfert sur les disponibilités.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 481'995, soit 42,1 % des investissements nets réalisés. Ce niveau, inférieur à la moyenne des exercices précédents, est directement affecté par le transfert du fonds abris PC. Le solde non couvert par l'autofinancement a été financé par les liquidités disponibles et un recours limité à l'emprunt, contracté à des conditions jugées favorables.

L'endettement brut s'élève à CHF 34,96 millions au 31 décembre 2025, soit 60,3 % du plafond autorisé, et la dette nette par habitant atteint CHF 5'993.

Conclusion et recommandation

La Commission remercie vivement M. Vialatte, Syndic, et Mme Léglise, boursière communale, pour la qualité des informations fournies et leur disponibilité.

Elle considère que les finances communales se présentent dans une situation globalement satisfaisante, marquée par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Elle prend acte des efforts consentis pour assainir le bilan en vue du basculement MCH2.

La Commission forme le souhait que les travaux liés au MCH2 et l'outil d'analyse prospective développé avec la fiduciaire BDO permettent progressivement de disposer d'une information financière plus lisible et d'une meilleure visibilité à moyen terme. Elle espère que ces démarches offriront au Conseil communal une base plus solide pour prioriser les investissements et apprécier les perspectives financières de la Commune.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission recommandent au Conseil communal d'accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

Vu le préavis n° 704 relatif aux comptes 2025 ;

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés dans le préavis n° 704 du 18 mai 2026, présentant un total de charges de CHF 26 102 634 et un total de revenus de CHF 26 112 256

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion ;

Pour la Commission des finances

Le Président
Mathieu Panchaud

